

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
CAHORS IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCEE

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 valent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance

LORET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois, 5 fr.
 Six mois, 9 fr.
 Un an, 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 se paient d'avance

Reclames, 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés,
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS
 Le Journal du Lot, très répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 11 Janvier 1872.

L'élection de Paris est un fait assez important dans les circonstances actuelles, et l'on cherchera à en déduire, d'assez graves conséquences, pour que nous croyons devoir publier, à la Revue des Journaux, un grand nombre d'appréciations diverses et même contradictoires sur ce petit événement.

Les autres élections, dans une dizaine de départements, ont amené le succès de trois candidats qui passent pour appartenir au parti bonapartiste. Mais la majorité des élus est radicale, attendu que trois départements du sud-est avaient des nominations à faire; et que cette partie de la France, ainsi que nous l'avons déjà dit, est ravagée par les sociétés secrètes.

La situation générale de la politique devient donc de plus en plus incertaine, de plus en plus obscure. Il faut une résolution énergique de l'Assemblée pour sortir de ce dédale.

Revue des Journaux
 Journal des Débats.

Le résultat de l'élection de Paris a, nous devons le dire, dépassé nos espérances, et il est fait pour rendre du courage aux partisans de l'ordre, de la règle et de la paix civile. C'est sur ce terrain que, pour notre part, nous avions placé la candidature du président du conseil municipal. Nous l'avions adoptée comme pouvant réunir sur un nom honorable et peu agressif un grand nombre de suffrages qui ne trouvaient point leur expression plus directe et plus accentuée. La même modération que nous avons exprimée avant l'épreuve, nous l'observerons après la victoire. C'est en effet une victoire de la sagesse, de la sobriété, du bon sens. Si nous nous transportions dans le domaine littéraire, nous pourrions dire que c'est un triomphe de l'école du bon sens sur l'école romantique. Nous pouvons avoir sur ce dernier point nos faiblesses anciennes, mais, pour le moment, nous trouvons, et sans doute le pays trouve avec nous, que le romantisme politique et économique coûte un peu trop cher, et qu'il est temps de se mettre à la diète et au régime.

Français
 Nous félicitons les conservateurs parisiens d'avoir fait échouer la candidature de M. Victor Hugo. Les dernières élections nous ont montré les radicaux les plus extravagants dominant à Marseille, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux et dans plus d'une grande ville. Ils sont en minorité à Paris. Paris nous a assez humiliés de

puis quelque temps pour que nous constations avec satisfaction, cette petite réparation.

Mais cette satisfaction ne peut être que bien mélangée. Comment ne pas considérer avec un véritable sentiment d'angoisse le chiffre élevé de la minorité obtenue par le candidat de la Commune?

Gazette de France.

Voilà M. Vautrain nommé, grâce au concours des conservateurs adversaires déclarés de la République et de la rentrée de l'Assemblée à Paris. Pour faire réussir son élection, il a fallu détruire cette Union parisienne de la presse, qui avait combattu avec tant de succès les Rouges le 2 juillet et diviser profondément le parti de l'ordre. Maintenant que M. Thiers a ce qu'il voulait, et que son candidat a obtenu la majorité relative dans le scrutin, il est permis de se demander ce que va faire de ce résultat le président de la République.

Cette élection ne prouve qu'une chose, c'est que les candidatures officielles fleurissent chez nous comme au beau temps de l'Empire et de la dictature Gambetta; en dehors de cela, on ne peut tirer aucune conclusion utile des 121,000 voix réunies sur le nom de M. Vautrain. La bigarrure des votants enlève toute signification politique à ce succès.

Journal de Paris.

Quelles vont être les conséquences de l'élection d'hier? M. Vautrain, dans sa circulaire électorale, en énumérait deux: 1° la rentrée de l'Assemblée à Paris; 2° le rétablissement immédiat de la grandeur de la France à l'intérieur et à l'étranger.

Passons, si vous le voulez bien, sur le rétablissement immédiat de la grandeur de la France. M. Vautrain serait le premier à rire de nous si nous prenions au pied de la lettre cette gasconnade électorale.

Quant à la rentrée de l'Assemblée à Paris, c'est plus sérieux. Il paraît qu'un certain nombre de députés sont disposés à considérer le séjour de Paris comme moins dangereux pour l'Assemblée, par ce seul fait que M. Vautrain vient d'être élu. Nous ne saurions, quant à nous, partager cette manière de voir. Nous avons toujours été partisan de la rentrée à Paris. Mais avant comme après l'élection de M. Vautrain nous ne nous abusons pas sur les dangers que l'Assemblée peut courir ici. Ces dangers, ce n'est pas M. Vautrain qui les prévient. Il faut les prévoir et prendre certaines précautions pour les éviter. Que l'Assemblée rentre donc à Paris; elle devrait y être rentrée depuis six mois déjà. Mais qu'elle n'y rentre pas sans avoir pris certaines mesures de précaution indispensables à sa sécurité. Voilà notre humble avis.

Gaulois

Si l'on nous demande pourquoi il ne s'est pas présenté à Paris de candidat bonapartiste et pourquoi nous n'avons pas soutenu, par exemple, la candidature de M. Haussmann, dont le nom rappelle plus de quinze années d'Empire, nous répondrons franchement: Quand le gouvernement de M. Thiers paraissait faire du retour de l'Assemblée à Paris le prix de l'élection Vautrain, il ne nous a pas convenu de nous donner contre lui la lourde responsabilité d'un succès électoral. Quand l'Union de la presse se désunissait sous une action, secrète, il est vrai pour le public, mais que ceux de nos confrères qui faisaient partie

de notre comité ont tous signalée en des termes couverts, il ne nous a pas convenu davantage de laisser croire, une heure, que nous avions agi — nous — dans une pensée d'intérêt ou de sympathies personnelles.

Nous nous sommes contentés de dire à ceux qui pensent comme nous: Comptez-vous dans l'abstention? Ils se sont comptés et ils sont plus de 250,000.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, voici les deux alternatives entre lesquelles le pays s'agit: le radicalisme ou l'Empire.

ordre

L'élection de M. Vautrain est un fait déplorable, et nous nous félicitons hautement d'être avec les 240,000 citoyens qui n'ont voulu donner leurs votes ni à M. Vautrain ni à M. Victor Hugo. Nous persistons à soutenir qu'un gouvernement doit défendre l'ordre et que, conséquemment, il ne doit pas plus prendre pour candidat M. Vautrain que M. Hugo. C'est en restant fermement attaché à ces principes que le parti impérialiste méritera de reprendre la direction du parti conservateur le jour où des élections générales, qui deviennent de plus en plus urgentes, permettront aux hommes d'ordre de se compter.

Plus les événements se déroulent, plus il est évident qu'il n'y aura plus en présence que le radicalisme représenté par des hommes comme MM. Vautrain ou Victor Hugo, et l'impérialisme représenté par des hommes comme M. Levert, qui vient d'être élu dans le Pas-de-Calais, contre un préfet du 4 septembre, et en remplacement de M. le général Faidherbe. La majorité conservatrice qui a toléré la République, qui a donné des votes de confiance aux hommes du 4 septembre et qui, aujourd'hui, permet au Gouvernement d'avoir pour candidat officiel le signataire de l'affiche du 26 mars, cette majorité prépare l'avènement du seul parti conservateur qui ait refusé systématiquement et qui refuse plus que jamais de transiger avec le désordre.

Union

Qu'on vienne nous dire que la République est sortie triomphante des urnes; nous pouvons répondre avec assurance qu'elle a été vaincue.

C'est contre la République représentée par M. Victor Hugo que les conservateurs se sont résignés à voter pour M. Vautrain, c'est contre la République, dont M. Vautrain ne s'était pas au début suffisamment séparé, que 240 mille citoyens ont protesté par leur silence.

Le reste importe peu.

Figaro

M. Vautrain, quoique élu, est élu par une minorité, par la minorité des électeurs de Paris. On ne pourra pas le nier. C'est ce qui se dégage très-nettement du chiffre des électeurs n'ayant pas voté et du chiffre de ceux ayant voté pour M. Vautrain. Il est donc interdit de tirer aucune conclusion favorable à la République, du choix de M. Vautrain par la ville de Paris, et M. Vautrain lui-même n'en devra concevoir aucune vanité.

Patrie.

Deux partis se trouvent diversement affectés par la nomination de M. Vautrain. Cette nomination est une grande victoire pour M. Thiers; elle constitue un échec cruel pour les

radicaux et pour M. Gambetta. Ce dernier doit voir, à n'en pas douter, que son influence baisse considérablement dans Paris. Est-il trop avancé, ou, au contraire, ne l'est-il pas assez? Se rapproche-t-il trop, au gré de ses anciens amis, des idées de la Commune, ou, bien, au contraire, ne s'en rapproche-t-il pas assez? Fallait-il à ces gens-là un candidat moins accentué ou plus accentué encore que M. Victor Hugo? Nous ne savons. Toujours est-il que M. Gambetta a été mal suivi.

Le seul point qui nous inquiète en ce succès de M. Vautrain, c'est le succès de M. Thiers. Nous craignons que le chef du pouvoir exécutif et surtout ses amis et familiers, les Barthélemy Saint-Hilaire, Rivet, Vitet, Malleville, Cochéry, ne trouvent dans la réussite de leurs espérances de retour à Paris un motif à professions et déclarations semblables à celles dont ils ont fatigué le pays pendant une partie de l'été dernier, sans profit aucun pour la nation spectatrice non plus que pour l'homme d'Etat bénéficiaire de toutes ces intrigues et de toutes ces combinaisons bizarres.

S'il en devait être ainsi, ces messieurs travestiraient d'étrange façon le sens de l'élection et il appartiendrait alors à l'Assemblée de leur en rappeler, avec fermeté, le sens, qui est tout uniment: protestation — en l'absence d'un candidat réellement conservateur — protestation contre les doctrines anarchistes et les folies terribles des gens de la rue d'Arrias, des échappés des pontons, protestation contre les théories de M. Gambetta, leur allié déguisé, et contre les actes de M. Victor Hugo, leur ami déclaré et leur ridicule candidat.

Liberté.

M. Vautrain, arrivé vers une heure et demie au conseil municipal a été immédiatement entouré et très-chaudement félicité par la plupart de ses collègues qui l'avaient devancé au conseil.

Les félicitations avaient un caractère purement officieux. Le nouveau député a exprimé en peu de mots qu'il comprenait la mission sérieuse que lui imposaient les circonstances particulières, dans lesquelles nous nous trouvons, et qu'il saurait toujours, dans la mesure de ses moyens, faire respecter l'ordre et la liberté.

Le caractère, tout intime de ces petites conversations, qui se sont tenues dans les bureaux nous empêchent d'en dire davantage, la majorité du conseil ne voulant pas, même être soupçonnée de s'occuper de politique.

Patrie.

Les dames de Strasbourg, Mulhouse, Bischwiller, Sainte-Marie-aux-Mines et autres villes de l'Alsace, viennent, dans un élan aussi généreux que patriotique, de mettre à exécution une pensée à laquelle nous sommes heureux de donner la publicité. Au moment où disparaissait l'année 1871, cette année de suprême douleur, pour faire place à un nouvel an, elles ont voulu se rappeler à la patrie dont elles ont été si cruellement séparées, et lui adresser un témoignage de leur inaltérable attachement: dans ce but, les plus pauvres comme les plus riches, réunissant leurs étrennes, en ont offert le montant à la France; afin de contribuer à la libération de son territoire.

C'est là un fait que les Allemands considèrent comme puéril et insignifiant, mais dans lequel nous voyons, nous, une consolation et

un enseignement : consolation, parce qu'il nous prouve que, malgré les séparations officielles, les sentiments de l'Alsace à notre égard sont restés les mêmes; enseignement, parce que, suivant notre conviction intime, tant que l'Allemagne aura contre elle les femmes dans les provinces qu'elle nous à ravies, elle aura contre elle la population tout entière, et l'œuvre d'assimilation, qui est le rêve du vainqueur, sera impossible.

En pareil cas, qu'on le sache bien, l'influence de la femme est souveraine.

A Lyon, le club de la rue Grôlée n'est pas mort, quoiqu'il soit dissous; il vit encore; il est en permanence et il a soin de le bien prouver chaque fois qu'on le trouve l'occasion.

Ce groupe d'ultra-radicaux vient d'adresser aux citoyens du comité électoral de la rue Bréa une Adresse pour les féliciter d'avoir imposé à ses candidats le mandat impératif, ce mandat que M. Victor Hugo accepte, en l'appelant plus techniquement : contractuel.

Cette Adresse porte la signature d'un président, de deux secrétaires, et même d'un trésorier, ce qui prouve qu'il a toujours un comité ayant son bureau, voire même un trésor.

La démagogie, à Lyon, reste donc parfaitement organisée, très active; elle donne ainsi des démentis publics au gouvernement et à ceux qui prétendent que le pouvoir est assez fort pour dissoudre ces clubs en permanence, pour éteindre ces foyers de conspiration.

Les meneurs du 4 septembre, ceux qui ont ouvert les prisons, ceux qui ont tenté à deux reprises de faire la commune lyonnaise, ceux qui sont bien résolus à recommencer ces tentatives quand ils pourront, fonctionnent donc à Lyon, comme centre directeur du mouvement démagogique.

Journal de Paris.

Il y a quelques jours, M. Thiers réunissait à sa table plusieurs généraux. On parla naturellement de la réorganisation de l'armée. Les généraux réclamaient le service obligatoire; M. Thiers défendait vivement le système qu'il a préconisé dans son message. Mais la thèse est détestable et ses contradicteurs le lui prouvaient si bien que M. Thiers, à bout d'arguments, déclara qu'il avait encore d'autres raisons, mais qu'il ne pouvait les donner toutes. Voilà ce qu'on raconte. Le propos est-il authentique? Il est au moins vraisemblable, et vaut la peine qu'on le discute.

Nous ne sommes pas dans le secret des raisons de M. Thiers. Mais il n'est pas difficile d'en deviner une qui milite puissamment en faveur de son système la seule précisément qu'il ne puisse produire, c'est la prévision d'une guerre à courte échéance. Nous sommes très résolument partisan du service obligatoire, non-seulement au point de vue militaire, mais encore et surtout dans un intérêt politique et social. Cependant il est impossible de fermer les yeux sur les inconvénients et les dangers temporaires qu'entraîne nécessairement l'adoption immédiate de l'obligation. Si nombreuse et si forte que devienne l'armée de l'avenir, il est incontestable que le système du service obligatoire commence par restreindre et désorganiser l'armée actuelle, et qu'il nous laisse momentanément faibles et presque désarmés. Ce n'est qu'au bout de dix ans qu'il aura toute sa puissance et produira tous ses effets. Il serait absurde de dire que nous resterons en paix jusque-là. Nous ne commandons pas aux événements; nous ne sommes pas maîtres de la guerre ou de la paix. Nos destinées peuvent se jouer, en dehors de nous, dans les conseils des gouvernements ou dans les passions des peuples. Tout, à un moment donné, notre grandeur ou notre abaissement, notre délivrance ou notre servitude, peut dépendre de la puissance effective dont nous serons armés.

Supposons que la guerre éclate au printemps de 1874. Avec le service obligatoire nous n'aurons alors qu'une armée nouvelle et trop jeune, sans expérience, sans cohésion et sans solidarité. Avec le système de M. Thiers, nous pourrions, au contraire, mettre en ligne une armée de six cent mille hommes aguerris, disciplinés, confiants et robustes, des plus vieilles et des meilleures troupes qu'il y ait au monde.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 janvier.

Le comte d'Arnim a présenté ses lettres de créance au président de la République, aujourd'hui à 4 heures et demie. Cette remise, qui d'ailleurs, n'était qu'une pure formalité, a eu lieu sans aucune espèce d'appareil. Je constate à ce propos qu'on paraît fort satisfait, dans nos régions officielles, des procédés du comte d'Arnim à notre égard.

Une feuille parisienne raconte que plusieurs députés ont vainement essayé de faire causer l'ambassadeur allemand à la réception de dimanche dernier à l'hôtel de la présidence. La chose leur était d'autant plus difficile que le comte d'Arnim n'y assistait pas.

Le discours de M. Thiers à la séance d'hier, est l'objet d'une approbation unanime. On avait accusé ces jours derniers le ministre des finances de retarder à dessein la discussion de l'impôt sur les matières premières afin que la Chambre, ayant déjà rejeté tous les autres impôts, fut obligée de subir celui-ci. M. Thiers a montré combien cette accusation était peu fondée, en donnant à l'Assemblée le sage conseil de ne prendre de décision sur aucun impôt spécial avant de les avoir tous examinés. La discussion générale qui va s'ouvrir promet d'être fort intéressante, et il est assez difficile de savoir quelles mesures en seront la conséquence. M. Thiers s'est occupé très-activement de ces questions depuis une quinzaine de jours, dans des conférences presque quotidiennes qu'il a eues avec les principaux directeurs de l'administration des finances.

La réunion de la commission d'initiative qui devait avoir lieu aujourd'hui à midi, a été renvoyée à demain matin, 9 heures et demie, à cause des obsèques de M. Foucaud. M. Buisson (de l'Aude) ne pourra donc lire que demain, à la commission, son rapport sur le retour à Paris. Les conclusions de ce rapport sont toujours contre le retour, malgré l'élection de M. Vautrain, et il est fort douteux que l'article sonore de M. Victor Hugo, publié ce matin par les feuilles radicales, article où Versailles est accusé de représenter la royauté, soit de nature à vaincre la profonde répulsion que fait éprouver à la majorité le séjour à Paris. Il est complètement inexact, du reste, que le général Ladmirault et le préfet de police, M. Renauff, aient fait au gouvernement des communications tendant à faire douter du maintien de la sécurité à Paris, et c'est le contraire qui serait plutôt la vérité.

Hier soir, à la réunion du centre gauche, M. Ernest Picard a traité la question de savoir s'il ne convenait pas au centre gauche de prendre l'initiative d'une proposition tendant à sortir du provisoire actuel et à constituer un gouvernement définitif. M. Picard a parlé avec beaucoup de sagesse et de modération et son discours a été favorablement accueilli par ses collègues. Il s'est prononcé pour l'établissement de deux chambres. M. Picard voudrait que cette grosse question fut réglée avant le retour de l'Assemblée à Paris. Une idée analogue avait déjà été émise, la semaine dernière, dans cette même réunion du centre gauche par MM. Ricard et Rivet.

Aujourd'hui a lieu la nomination de la commission du budget de 1872. On pense que bon nombre de membres de l'ancienne commission seront réélus.

On assure que la commission d'enquête sur les capitulations, a décidé hier qu'il n'y avait pas lieu d'infliger un blâme au général de Wimpffen, à l'occasion du désastre de Sedan. La commission a entendu samedi le maréchal Bazaine, dont la déposition aurait donné lieu, dit-on, à d'assez vives contradictions.

Les princes d'Orléans assistaient hier à la séance. Le duc d'Aumale a fixé ses jours de réception, à Paris, au dimanche et au mercredi. Il n'envoie pas d'invitation, mais il reçoit de la manière la plus gracieuse ses amis et surtout ses collègues de l'Assemblée qui viennent le voir.

Le duc de Persigny est à Nice, assez malade.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 janvier.

(fin).

M. de Soubeyran fait remarquer que les membres de la minorité qui ont jusqu'à présent défendu le projet ne l'ont point déclaré bon, ils en souhaiteraient un autre plus complet. Ils n'acceptent celui-ci que comme pis-aller.

En résumé, la Chambre n'a pas voulu de l'impôt général sur le revenu, elle n'a pas voulu de l'impôt restreint de la commission, il reste le troisième, celui du gouvernement; celui-ci est le plus mauvais de tous. (Approbation et bruit).

M. Rouvére dit que le gouvernement pousse la Chambre dans une impasse où, après avoir rejeté tous les impôts, elle sera obligée, de guerre lasse,

d'accepter l'impôt sur les textiles.

L'orateur est partisan de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le sel. Il est peut-être un des représentants de France qui consomment le plus de sel (rires); il demande cependant le rétablissement de cet impôt, qui n'est plus aujourd'hui aussi domageable qu'autrefois, et qui peut se percevoir sans inconvénients. Il faut un impôt sur le revenu général pour les classes qui sont dans l'aisance, et l'impôt sur le sel pour les autres.

L'orateur développe son projet, qui, dit-il, n'augmentera pas le nombre des employés. M. le ministre a fait rire la Chambre, en disant qu'il en avait déjà trop. Cela fait bien dans le paysage. (Hilarité) Mais on peut percevoir l'impôt sur le revenu au moyen du mécanisme administratif actuel. L'impôt sur le revenu est l'impôt de l'avenir. (Bruit) Le parti conservateur devrait se l'approprier, en l'appliquant immédiatement. (Approbation à gauche).

Peut-on croire que la révolution reculerait devant l'application de cet impôt, si elle avait un jour le pouvoir, uniquement parce qu'elle ne le trouverait pas établi? Au contraire, il ne lui serait que plus facile de l'introduire sous prétexte de justice. (Bruit à droite. — Très-bien! à gauche) La propriété foncière, quoi qu'on en dise, est aussi prospère que toute autre et même plus. (Bruit à droite). Elle a été dégrevée depuis son premier établissement. Dans l'intérêt social (bruit), l'orateur adjure la Chambre d'accepter cette proposition. Il lui a signalé, il y a quelques jours, l'erreur qu'elle avait commise dans l'ordre de ses travaux. Aussi est-elle obligée maintenant d'interrompre la discussion. Il supplie la Chambre, au nom du patriotisme, de faire ce qu'ont fait les Anglais, lorsque leur pays était dans une situation périlleuse. Ils se sont imposés non pas à 2 ou 3 0/0, mais à 10 0/0; et ils ont payé en murmurant parce qu'on murmure toujours en payant. (Rires). Mais ils ont payé.

M. Thiers répond que l'orateur avait reproché au gouvernement de vouloir acculer la Chambre dans une impasse pour qu'elle fût contrainte d'accepter l'impôt sur les textiles. On pourrait retourner l'argument et dire que les partisans de l'impôt sur le revenu veulent aussi enfermer leurs adversaires dans une impasse. (Rires).

La vérité, dit M. Thiers, est que cette Chambre, que l'on m'accuse quelquefois de ne pas flatter (hilarité), est une chambre honnête, sincère, cherchant sa voie péniblement, comme le gouvernement, pour sortir de graves difficultés. (Très-bien!) M. Thiers explique, comme il l'a fait antérieurement, que l'impôt sur le revenu en France existe déjà sur d'autres bases. L'on propose seulement d'y ajouter l'arbitraire. Or, la Chambre s'est déjà prononcée contre l'arbitraire. Ce serait l'arbitraire dans les mains des hommes au pouvoir, un instrument d'oppression. (Approbation).

On a attaqué l'impôt sur les valeurs mobilières. On a dit qu'il nuirait au marché français. Cela est malheureusement vrai. (Mouvement). Mais que faire? Il y a sans doute la taxe sur les matières premières. (Ah! voilà!) Eh bien! oui! voilà! — Bruit et rires. Ce n'est pas notre faute si nous sommes dans cette situation (Bruit). L'orateur n'attaque pas le passé; il y a peut-être des personnes qui le regrettent. C'est un goût. (Oh! oh!) Alors il ne faut pas imputer au gouvernement les fautes d'un autre. (Bruit).

Il n'y a donc, ajoute M. Thiers, que l'impôt sur les matières premières, ou bien encore un décime sur les contributions.

Y a-t-il autre chose? (Oui! — Bruit). Messieurs, quand je vous fais une question, je vous prie de ne pas répondre (hilarité prolongée); sans cela, je vous opposerais une autre réponse. Pour moi, je n'aime aucun impôt nouveau. Mais il en faut; or il n'y a que ces deux-là. Je propose donc de passer immédiatement à la discussion de la partie principale des recettes dont nous avons besoin. Discutons, sans rien préjuger, l'impôt sur les matières premières ou bien le décime, en même temps le quantum indispensable. Je crois que vous arriverez au même chiffre que le gouvernement. Quand vous aurez discuté ces propositions, si vous n'en acceptez aucune, nous reviendrons aux impôts vraiment fâcheux : l'impôt sur les valeurs mobilières, l'impôt sur le sel (qui cependant ne ressemble en rien à l'ancienne gabelle, on l'a dit avec raison). Nous ne devons nous attacher à aucun système, et être résolus à voter tous les impôts nécessaires. (Très-bien!) Ne nous prononçons pas sur la taxe des actions et obligations, et passons aux matières premières et au décime. Je tâcherai, pour ces deux grands systèmes, de vous présenter les solutions les plus acceptables ou les moins inacceptables. (Très-bien!)

Séance du 9 janvier.

M. Raudot regrette la résolution adoptée hier et consistant à débattre tous les projets et à voter seulement après un examen général et comparatif. Quant à lui, il approuve la taxe sur les actions et obligations. Il ne croit pas, comme l'a dit M. de Soubeyran, que cet impôt profite à l'étranger. La Prusse n'avait pas de grand marché de capitaux en 1815, et cependant sa population a doublé en cinquante ans. Comment? En se livrant à l'agricul-

ture. Cela vaut mieux que de répandre dans le pays des valeurs étrangères, qui par l'appât de gros intérêts, d'intérêts usaires, attirent les capitaux à la Bourse. On peut trouver cela bon à la Bourse, mais on s'en plaint dans le reste du pays.

Que va faire maintenant la Chambre? Au lieu de se décider, elle va « causer » sur les impôts (bruit); elle n'est pas cependant une Académie des Sciences morales politiques. L'orateur aime les gouvernements forts qui ne changent pas d'avis. Il regrette la nouvelle résolution à laquelle on s'est arrêté.

M. Buffet combat l'orateur précédent. Sans doute, dit-il, il ne faut pas exagérer l'effet que produirait cette taxe sur le marché des capitaux. Mais il est en ce moment un intérêt de premier ordre pour la France, c'est que l'étranger vienne faire des placements en France, vienne lui acheter des valeurs. C'est là un de nos principaux moyens pour la France de relever sa situation financière. Voilà pourquoi cet impôt serait funeste, il éloignerait les capitaux étrangers.

Il faut bien comprendre que le projet gouvernemental est absolument le contraire de celui de la commission. Celle-ci proposait un impôt sur le revenu plus ou moins complet. Le projet du gouvernement est un impôt sur le capital. Qui donc en effet paiera la taxe? C'est le possesseur actuel lui seul, et à perpétuité (bruit), cela est évident. Le propriétaire actuel d'une obligation, par exemple, verra son titre baisser en proportion de la réduction de l'intérêt; il fera donc un sacrifice sur son capital, mais lui seul le fera. L'acquéreur qui lui achètera son obligation au rabais ne paiera rien. (Sensation prolongée). Ce projet ne répond donc point au but que l'on met en avant. Il n'atteint nullement la jouissance des revenus. Les Sociétés nouvelles qui se fonderont à l'avenir paieront l'impôt, et ce sera une de leurs difficultés. Mais leurs prêteurs, leurs capitalistes ne paieront rien. (Mouvement).

L'orateur ne comprend qu'un impôt embrassant toutes les catégories de revenus. Il repousse un impôt exclusif et restreint.

M. Pouyer Quartier, ministre des finances, croyait qu'il ne devait plus être question de l'impôt sur le revenu (bruit); cela avait été décidé. Cependant M. Buffet revient défendre le projet de la commission qui a été retiré (Bruit). Le gouvernement l'a déjà dit : il ne veut pas d'inquisition. Voilà pourquoi il demande 30 millions sur les valeurs mobilières. Les porteurs des valeurs ne sont pas dans la situation que l'on dit. Quel effort d'intelligence a-t-il fallu faire pour acquérir des titres? On ne peut comparer des porteurs à des commerçants : d'abord leurs entreprises sont des monopoles, des privilèges (bruit), et puis l'actionnaire et l'obligataire ne sont engagés que pour leur mise et non pas comme les commerçants pour toute leur fortune, avec le risque de la faillite. Les commerçants paient déjà patente, quoique les patentes de première classe ne soient pas assez élevées. Le gouvernement s'en occupe.

La vraie question est celle du crédit public, de l'effet que produirait cette mesure sur l'intérêt public. La chambre décidera. Mais on ne saurait admettre les argumentations et les assimilations que l'on a voulu faire au profit des porteurs de titres mobiliers (Bruit prolongé).

Chronique locale

et méridionale.

Mairie de Cahors

Bourse d'interne au lycée de Cahors.

Les candidats à la bourse d'interne vacante au lycée, sont invités à se faire inscrire, au secrétariat de la Mairie, avant le 20 janvier courant.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 27 décembre 1871,

M. Borelly, professeur de physique au lycée de Cahors, est promu à la 1^{re} classe;

MM Anglarès, professeur de sixième, et Planavergne, professeur de dessin, sont promus à la 2^e classe.

Le Maire de la ville de Cahors, a l'honneur de rappeler aux habitants, qu'en exécution de l'article 5 du décret du 4 août 1855, les propriétaires de chiens doivent faire leur déclaration, à la Mairie, avant le 16 janvier courant; faute de quoi ils seront passibles d'un accroissement de Taxe.

Les contribuables qui encourront cette pénalité n'auront à l'imputer qu'à leur négligence.

PRÉFECTURE DU LOT.

Le scrutin pour l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement s'ouvrira le samedi, 20 janvier 1872, à 8 heures du matin, et sera con-

tinué jusqu'à 6 heures du soir; il sera repris le lendemain, dimanche, à 8 heures du matin, et sera fermé jusqu'à 4 heures du soir.

Dans toutes les autres communes du canton, le scrutin sera ouvert le dimanche, 21 janvier, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

AVIS.

(Extrait du Journal officiel du 9 janvier 1872.)

Des affiches ont rappelé aux contribuables les déclarations qu'ils ont à faire en ce qui concerne la contribution sur les voitures et les chevaux, ainsi que les taxes sur les billards publics et privés et sur les cercles et lieux de réunion où se payent des cotisations.

Des formules de déclaration ont été déposées à cet effet dans les mairies.

Les déclarations concernant les voitures et chevaux possédés au 1^{er} Janvier 1872, doivent être faites avant le 15 janvier.

Celles relatives aux billards et aux cercles, sociétés et lieux de réunion, doivent être effectués avant le 31 janvier.

A l'égard des billards, il y a lieu à deux déclarations, comprenant :

L'une, les billards possédés au 1^{er} octobre 1871 et pour lesquels les redevables n'auront à payer que le quart de la taxe annuelle ;

L'autre, les billards possédés au 1^{er} janvier 1872, et pour lesquels la taxe est due pour l'année entière.

Quant à la taxe sur les cercles, etc., une seule déclaration est nécessaire. Les gérants, secrétaires ou trésoriers n'auront à déclarer, pour cette fois, que le montant des cotisations afférentes aux trois derniers mois de l'année 1871.

On appelle l'attention des intéressés sur les dispositions des lois du 2 juillet 1862 et du 16 septembre 1871, qui doublent les taxes des contribuables dont les déclarations n'ont pas été faites en temps utile ou sont inexactes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un arrêté préfectoral porte qu'il sera procédé, dans le courant de janvier, et pour toutes les communes du département, à la nomination des répartiteurs de 1872-1873.

La Journal officiel publie une longue circulaire adressée par M. le garde des sceaux aux procureurs généraux près les cours d'appel et concernant l'interprétation et le règlement de la loi nouvelle relative à l'élection sur la composition des tribunaux de commerce.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le président de la République vient de décerner une médaille d'argent, de 2^e classe, à M. l'abbé Dajeau, curé de Flaujac, en récompense du dévouement dont il a fait preuve pendant la durée de l'épidémie qui a décimé la population de cette localité.

Un Concours sera ouvert à l'École vétérinaire d'Alfort, le 1^{er} mai 1872, pour la nomination à une place de professeur de pathologie et de clinique, vacante dans cette école. Le programme du Concours est déposé à la Préfecture et dans les sous-préfectures du département.

La souscription du Figaro pour les veuves des gendarmes assassinés par la Commune s'élève aujourd'hui à 263, 289 francs. Cette souscription sera close le 13 janvier.

Il paraît que les sapeurs-pompiers vont être organisés, dans toute la France, d'une manière uniforme, et que l'on veut faire de ces corps une force militaire défensive, en même temps qu'une troupe de préservation contre l'incendie.

On annonce que les facteurs de la poste vont être munis, dans le courant du mois, d'une boîte à lettres d'un nouveau modèle qui aura pour résultat de faciliter aux agents de la poste le classement des lettres et même d'éviter toute erreur.

Cette boîte sera divisée en autant de casiers que le facteur aura de rues à desservir.

On parle également d'un code abrégé de l'administration des postes, qui serait donné à chaque facteur, afin de le mettre en mesure de pouvoir donner immédiatement tous les rensei-

gnements qui lui seront demandés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Des examens pour l'admission au surnuméraire, auront lieu le 21 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces Examens, devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef de service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Par une récente décision du ministre des finances, il vient d'être décidé que les socs de charue et versoirs en acier, seraient assimilés à l'acier en barres et admis à l'importation des pays contractants au même régime.

Nous trouvons dans la Liberté les détails suivants sur le numéro-étrennes de l'Emancipation, saisi, comme on sait, dans la matinée du 1^{er} janvier :

Non-seulement ce numéro contenait un premier-Toulouse de M. Duportal, faisant l'apologie de faits qualifiés crimes par la loi, mais il y avait des lettres de Razoua, de Vermesch, de Vésinier, etc., d'un caractère extrêmement violent.

Dans un article de quatre colonnes, divisées en petits paragraphes, on faisait la biographie ou plutôt le panégyrique de tous les individus vivants ou décédés — qui, depuis la chute de la Commune ont été condamnés à mort par les conseils de guerre.

M. Rossel père avait envoyé quelques lignes sur les derniers moments de son fils. Dans le chapitre concernant Marotteau, on avait reproduit les lignes suivantes, du Faubourg, que le rédacteur adressait au président de la 7^e chambre, et qui, par la façon dont elles étaient placées dans l'Emancipation, avaient l'air de s'appliquer au temps actuel.

Et malgré vous, la foule — la grande foule — en blouse — achètera notre feuille, et avec notre papier — son cuivre — nous ferons pour le jour de l'émeute des bourres et des balles.

Cet article à effet, où les assassins de la rue des Rosiers étaient qualifiés de Vengeurs du Droit portait pour titre : Les Martyrs de la Liberté.

Un propriétaire du côteau de l'Ermitage, à Agen, en fouillant son champ, voisin de l'ancienne tour du télégraphe, y a découvert un four antique à poteries, plusieurs squelettes humains et des ruines d'une église ou d'un temple.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse :

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une boulangerie populaire, dont la création est due à l'initiative privée, sera ouverte à Toulouse, à partir du 1^{er} janvier 1872, et livrera le pain à un prix considérablement réduit, en égard au prix du jour dans les boulangeries particulières.

Le prix du pain vendu dans ces dépôts est réduit à 34 centimes le kilo. La marque, ou pain de 5 livres, se vendra 85 centimes; la double marque (10 livres), 1 fr. 70 c.

Cette œuvre, qui répond à un des besoins les plus impérieux de la classe ouvrière, sera nous l'espérons, féconde en bons résultats, et nous faisons des vœux pour son entière réussite, pourvu qu'elle s'en tienne au but de sa fondation et qu'elle ne cache aucune intention politique.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Comte a succédé à M. Fenasse, à la direction du Théâtre de Cahors. M. Comte est un artiste de talent; espérons qu'il sera aussi bon administrateur, et qu'il relèvera un peu notre scène. Le nouveau directeur est en train de monter une troupe dramatique sérieuse, et comme il a souci de contenter son public, il veut lui présenter un ensemble complet. Ceci explique pourquoi les portes de notre théâtre sont fermées aujourd'hui jeudi. Une représentation extraordinaire aura lieu dimanche prochain, au bénéfice de M^{me} de Gravelle si goûtée des spectateurs cadurciens et qui continuera à remplir le 1^{er} rôle dans la nouvelle troupe. Quelques autres sujets de ce mérite, et nos compatriotes si friands de bonnes représentations, reprendront bientôt le chemin du Théâtre.

AVIS.

Nous recommandons très-vivement à nos lecteurs, la publication de notre collaborateur M. le professeur Malinowski, sur le phosphate de chaux, qui a obtenu déjà la souscription de nos députés, de M. le préfet du Lot, de M. le Maire de Cahors, de M. le général de Colomb et d'un grand nombre de personnes distinguées de notre département et des départements voisins.

La communication faite sur ce sujet à la société Impériale et Royale de Géologie de Vienne a été très-bien reçue par ce corps savant et a valu à M. Malinowski, l'honneur d'être admis comme membre correspondant de cette société.

De son côté, la société agricole et industrielle du Lot, a résolu dans sa séance du 30 décembre dernier de s'occuper activement de cette importante question. Elle nomma une commission spéciale qui commencera ses opérations par une visite des travaux d'extraction, jeudi prochain, 18 janvier.

Une malle a été trouvée le 30 décembre 1871, rue Valentré, à Cahors; elle a été déposée au bureau de police.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier, un vol a été commis au bureau de tabac de la veuve T. à Cahors, Boulevard Nord. Les malfaiteurs ont forcé la porte du débit de tabac et se sont emparés de toutes les marchandises qui s'y trouvaient.

La police se livre à d'actives investigations pour découvrir les coupables.

On nous signale des coups de main semblables sur divers points de la ville, et qui ont échoué par une cause bien indépendante de la volonté de leurs auteurs. Une surveillance excessive de la police devient nécessaire.

Bulletin commercial

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 10 Janvier 1872

Blé. En vente : 155 hectolitres. — Vendu : 94 hectolitres. — Prix moyen : 26 fr. 94 l'hectolitre.

Maïs. En vente : 68 hectolitres. — Vendu : 43 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 78 l'hectolitre.

AVIS. — Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2^e et 4^e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

AVIS. — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire, COUTURE (Cyprien).

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 10 janvier 1872.

M. Thiers était encore hier à déjeuner quand le comte d'Arnim s'est présenté à l'hôtel de la présidence pour remettre ses lettres de créance. Comme il y avait plusieurs personnes invitées à la table présidentielle, c'est M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a d'abord reçu l'ambassadeur d'Allemagne. La conversation étant tombée sur sa lettre du 1^{er} janvier dont M. Barthélemy a constaté l'excellent effet, le comte d'Arnim a déclaré qu'elle exprimait, non-seulement ses sentiments personnels, mais encore ceux de son gouvernement. Le comte d'Arnim a renouvelé cette déclaration, un moment après, au président de la République avec qui il a eu un assez long entretien, dont M. Thiers est resté, dit-on, très-satisfait. On assure, en effet, que l'entretien en question a été très-amical et que, malgré les incidents fâcheux auxquels donne lieu l'occupation prussienne d'une portion de notre territoire, nos rapports avec la Prusse

sont aujourd'hui aussi bons que la situation respectueuse des deux pays peut le comporter.

On paraît un peu préoccupé, dans l'entourage présidentiel, de l'affection dont M. Thiers est atteint à un œil. Cette affection, bien que sans gravité aucune, occasionne au président une incommodité qui, pour un homme aussi actif que lui, devient une véritable souffrance.

Le président de l'Assemblée donne demain un nouveau dîner, auquel sont invités bon nombre de députés. Il y a réception tous les jeudis chez M. Grévy.

M. Buisson (de l'Aude) a dû lire ce matin à la commission d'initiative son rapport sur le retour à Paris. Il devient assez douteux que la discussion publique s'engage sur ce sujet après le dépôt du rapport à l'Assemblée. Les partisans du projet se proposent de demander alors à l'Assemblée de voter simplement la prise en considération, laquelle ne préjugerait en rien la décision finale, et de renvoyer le projet à une commission spéciale qui ferait un nouveau rapport. Si, comme il est assez probable, cette marche est suivie, il est évident que la discussion publique du projet ne viendra guère à l'Assemblée avant la fin du mois. J'ajoute que le gouvernement paraît désirer lui-même l'ajournement de cette discussion.

Les tendances de plus en plus républicaines qui se sont manifestées ces jours derniers dans la réunion du centre gauche, paraissent avoir ému un certain nombre de ses membres qui seraient, dit-on, assez disposés à se séparer de leurs collègues pour se joindre à la réunion St-Marc-Girardin (centre droit). On espère cependant que cette éventualité sera conjurée. Dans tous les cas, elle ne paraît devoir se réaliser que si la réunion était trop vivement sollicitée de prendre une décision formelle engageant la question constitutionnelle que la majorité de l'Assemblée semble toujours bien décidée à ne pas trancher sauf des cas tout-à-fait imprévus.

On calcule que sur les dix-sept députés élus dimanche, dix au moins soutiendront, dans la plupart des questions importantes, la politique du gouvernement.

On n'a reçu ici aucun avis sur l'intention attribuée au prince de Galles d'aller terminer sa convalescence à Nice, dès qu'il irait assez bien pour faire le voyage. La nouvelle paraît donc assez douteuse.

M. Dupont, député de l'Eure, fils de l'ancien président du gouvernement provisoire de 1848, vient de mourir à Paris.

On assure que le duc de Persigny est assez gravement malade à Nice.

La nouvelle du remplacement de M. Desprez directeur aux affaires étrangères, par le baron Baude, ne paraît pas exacte.

Versailles, 10 janvier 1872, 5 h. du soir.

La discussion de l'impôt des revenus s'est ouverte par un discours de M. Pagès Duport sur la nécessité d'imposer modérément les valeurs mobilières, sans atteindre l'agriculture, déjà trop chargée.

L'orateur a répondu aux attaques ayant pour but de faire croire à une perturbation dans les affaires et à la dépréciation du capital. Il a cité des chiffres et des faits prouvant que le crédit s'améliore chaque fois que les nations travaillent à équilibrer leurs finances, en établissant les charges nécessaires sur la fortune mobilière.

M. Tolain a parlé ensuite.

M. Thiers est venu déclarer qu'il croyait indispensable, avant de voter, d'établir une discussion générale sur la question des matières premières, et sur un quantum nouveau à demander à toutes les contributions existantes.

L'Assemblée a accepté la proposition de M. Thiers, qui se produisait avec insistance pour la seconde fois.

Vive émotion ensuite. M. Buisson a lu, au nom de la commission d'initiative parlementaire, un rapport concluant à la non-prise en considération de la proposition relative à la rentrée de l'Assemblée à Paris. Ce rapport, très-modéré, est une œuvre remarquable, qui a produit une immense impression.

On commence maintenant le débat général sur les matières premières.

Bourse de Paris.

Paris, 10 Janvier 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0 and their respective values: 56,10, 81,50, 90,85

6^e Conseil de guerre de Versailles

ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET DE CINQ AUTRES OTAGES DE LA ROQUETTE. — 23 ACCUSÉS.

Audience du 8 janvier 1871.

Voici les noms de vingt-trois accusés. Le vingt-quatrième est en fuite et sera jugé par contumace :

- Isidore François, 57 ans, directeur de la prison de la Roquette.
 - Ramain, Antoine, gardien-chef de la prison.
 - Picon, Jean, gardien de la Roquette.
 - Langbein, Jean-Baptiste, gardien.
 - Genton, Gustave, sculpteur sur bois.
 - Girardot, Prosper, fondeur en cuivre.
 - Grangeaud, tailleur de pierre.
 - Latour, palefrenier.
 - Levin, serrurier.
 - Giraut, marchand de couronnes.
 - Basile Hur, employé de commerce.
 - Poidevin, maçon.
 - Hérault, peintre en voitures.
 - Larmeron, journalier.
 - Lesénéchal, peintre en bâtiments.
 - Fortin, feuillagiste.
 - Marault, chaudronnier.
 - Denain, menuisier.
 - Péchin, marchand des quatre saisons.
 - Vattier, plombier.
 - Pigerre, journalier.
 - Zélie Grandell, maîtresse de François.
 - Marguerite Gaindaire, dite La Chaise.
- Après les constatations d'identité, M. le greffier donne lecture du rapport général, qui débute en ces termes :
- « Un grand crime, dont le souvenir fait encore tressaillir tous les cœurs honnêtes, a été commis le 24 mai au fond d'une prison de Paris.
- « Six victimes, choisies parmi les hommes les plus considérables et les plus vertueux de la magistrature et du clergé, ont été massacrées dans l'ombre par une poignée d'ivrognes

féroces et d'agents subalternes, obéissant aux ordres de l'exécrable commune. Six existences vouées foncièrement au bien, ont été sacrifiées par ces révoltés en écharpe rouge, qui ne vivaient que pour la haine et le mal.

» Aujourd'hui, 24 individus, auteurs ou complices de ce crime, sont entre les mains de la justice. Une instruction difficile sur les détails des faits, a constaté que le drame du 24 mai s'était accompli en vertu d'un jugement dérisoire rendu par une cour martiale improvisée à la mairie du 18^e arrondissement, où ceux des membres de la Commune qui n'avaient pas pris la fuite s'étaient réfugiés depuis le matin.

» La se trouvaient, au boulevard Voltaire. Delescluze, Ravvier, Ferré et autres. Voyant qu'ils étaient perdus, que les gardes nationaux criaient à la trahison, ils ordonnèrent le massacre des otages. C'était une manière de calmer les défiances qui déjà grondaient menaçantes autour d'eux et en même temps de satisfaire les instincts de vengeance qui les animaient. Ce fut alors qu'un simulacre de cour martiale fut institué par Genton; l'homme de confiance de Ravvier en fut nommé président. A côté de lui prirent place un sergent de fédérés et un vieux garde national. La condamnation des otages fut prononcée; l'exécution devait être immédiate; elle l'a été. Un peloton pris parmi les fédérés se rendit à la prison, et les victimes lui furent livrées par François, le premier des accusés, et par Ramain, assis à côté de lui.

« Le rapport entre ensuite dans les détails de l'arrestation et de l'exécution des otages; le 5 avril intervint l'unique décret qui dit que toute personne soupçonnée de complicité avec Versailles serait gardée comme otage par le peuple, soumise à un jury et fusillée.

« A peine ce décret fut-il publié, que les arrestations, les perquisitions suivies de pillage ne s'arrêtèrent plus : les édifices consacrés au culte, les presbytères et quantité d'habitations privées furent brutalement envahis, dévalisés, profanés.

A certains jours, les perquisitions dans les

églises ont été faites pendant la célébration des offices, afin d'y trouver plus sûrement les vases sacrés.

Enfin la cupidité impie de ces hommes de la Commune ne s'est même pas arrêtée devant la violation des sépultures; elle a fouillé jusque dans la tombe. Au lendemain de ces hideux sacrilèges, des affiches annonçaient à la population que les dépouilles exhumées étaient celles de victimes assassinées par les prêtres; on voulait par là fournir un prétexte pour s'emparer des biens et des personnes du clergé.

Le 3 avril, la Commune prononça la confiscation de toutes les valeurs mobilières et immobilières appartenant aux congrégations religieuses. Dès le 4, on commença l'exécution de ce décret par le pillage de l'archevêché, de l'établissement des Jésuites, et l'on arrêta un grand nombre de religieux.

Le lendemain, c'était le tour de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; de l'abbé Allard, arrêté en revenant des remparts, où il avait porté des secours aux blessés.

« Chaque jour, dans les séances de l'Hôtel-de-Ville, dans les journaux exaltés, dans les clubs, on demandait la mort des otages.

En vain les otages demandaient des juges, on leur répondait :

« La Commune ne fait pas de la justice, elle fait de la révolution. »

Dés députations de la populace venaient s'assurer au greffe qu'aucun des otages ne manquait à l'appel; et pendant ces journées terribles, ces courageux citoyens écrivaient les sublimes lettres que l'on connaît aujourd'hui.

« Malgré de sinistres pressentiments, les otages ne perdaient ni leur calme ni leur sérénité; ils préparaient un dévouement terrible et s'y préparaient.

Bientôt, en effet, la Commune allait être renversée.

Le 21 mai, les troupes régulières entrèrent dans Paris. Dès le 12 mai, les otages avaient subi un nouveau transfertement : on les avait conduits à la Roquette.

Ce furent Raoul Rigault, G. Dacosta et un sieur Garraud qui présidèrent à l'opération. Ils

firent monter l'archevêque, le président Bonjean, MM. Deguerry, Surat et divers autres dans une première voiture, une tapisserie ouverte; une deuxième voiture suivait avec d'autres prisonniers à leur départ.

La foule se montra menaçante, et quand on se mit en route, ce fut comme un explosion de fureur. Une populace en délire vomissait contre les malheureux otages le blasphème et l'injure.

Ce long martyre ne cessa qu'en entrant à la Roquette.

Les infortunés ne devaient plus en sortir, et les débats vont dérouler devant nous cette page sinistre, dont le rapport n'est qu'une reproduction fidèle.

Après cette première lecture, M. le greffier Duplan passa à celle des rapports particuliers, où la part de chacun est faite avec une grande vérité, et M. le président commence ensuite l'interrogatoire des accusés.

(La suite au prochain numéro)

Annonces

HUILES D'OLIVE

Vente directe aux Consommateurs
 Prix courant de E. LAMBERT et Co de Nice :
 HUILE VIERGE : Estagnon à vis de 50 lit. 125 fr.
 — — — — — 25 — 75 —
 HUILE FINE : — — — — — 50 — 100 —
 — — — — — 25 — 80 —
 Franco en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours.

AVIS IMPORTANT.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris, constatent que le SIROP de la PATE de NAFÉ de Delangrenier, sont les pectoraux les plus efficaces contre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, manx de gorge et toutes les irritations de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les Pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.		Omibus mixte		Omibus mixte	
	5h10	12h25	5h40		
Cahors. — Départ....					
Mercuès.....	5 28	12 47	5 56		
Parnac.....	5 43	1 7	6 9		
Luzach.....	5 53	1 20	6 17		
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36		
Puy-l'Évêque.....	6 25	2 1	6 49		
Buravel.....	6 37	2 16	6 59		
Fumel.....	6 58	2 42	7 19		
Monséprou-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26		

Prix des places.

de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	41. »	8. »	6. »
Toulouse.....	46.70	42.30	9.45
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	78.70	55.53	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
LIBOS.	Départ.	8h41
AGEN.	Arr.	9h59
AGEN.	Dép.	11 25
LIBOS.	Arr.	12 43
MONTAUBAN	Dép.	12 13
AGEN.	Arr.	1 36
LIBOS.	Dép.	2 10
AGEN.	Arr.	3 36
LIBOS.	Départ pour Cahors (Voir tabl. 2)	

DE CAHORS A PARIS

Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
LIBOS.	Départ.	8 9
PRIGUEUX.	Arr.	11 56
PRIGUEUX.	Dép.	1 40
LIBOS.	Arr.	4 31
LIBOS.	Dép.	4 55
LIBOS.	Arr.	mi 43
ORLÉANS.	Dép.	mi 55
PARIS.	Arr.	3 50
PARIS.	Dép.	4 40

A VENDRE

- A L'AMIABLE
- 1^o Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).
 - 2^o Une MAISON, sise à Cahors, rue fondue derrière celle indiquée ci-dessus.
 - 3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd dans une situation des plus agréables.
- Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

AVIS

Monsieur SÉQUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par Pyréthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon. — Dépôt à Lyon, pharmacies Faivre, place des Terraux; Besson, cours Morand, 12; Simon rue impériale, 89, angle de Bellecour; à Thiry, Albertin-Michel, pharmacien; et à Cahors, Vinel, pharmacien; à Si-Céré, Lafon, pharmacien.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer, dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présenté par moi la semaine dernière, sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dans je conserve le rapport — les différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que du seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge. Ceci est par un dessin de couleur rouge. Ceci est par un dessin de couleur rouge. Ceci est par un dessin de couleur rouge.

Signature: L. Guyot

En vente à la Librairie J.-U. CALNETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT
 Brochure grand in-8^e de 412 pages. 1 fr.

A. BERGON ET Co

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.
 Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hagent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
 SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

A VENDRE
 UNE
MAISON
 SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces, d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voutée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

FLEURS ARTIFICIELLES
MARIE BLANC
 FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

Fond d'épicerie
 à céder
 S'adresser au bureau du Journal.